

Rétroplanning pour les élections au CA

Avant le 15 septembre	vérifier que le chef d'établissement a prévu un calendrier des élections satisfaisant, l'alerter sur la problématique des agents affecté·e·s sur plusieurs établissements et des TZR qui votent dans leur RAD
à partir du 15 septembre	mener la campagne et recueillir les candidatures
	avec les candidat·e·s affiner la profession de foi Sgen-CFDT, ne pas hésiter à mettre des propositions précises et propres à l'établissement que les candidats souhaitent porter au CA ou en matière de fonctionnement de l'établissement
	Présenter aux candidat·e·s les différentes commissions et conseils auxquels les élu·e·s du CA sont appelé·e·s à participer afin que chacun·e détermine ce qu'il·elle souhaite faire ou non. Prévoir qu'il faudra sans doute partager des mandats avec des élu·e·s d'une autre liste (s'appuyer sur le guide des instances des EPLE)
20 jours avant l'élection	établissement et affichage des listes électorales par le chef d'établissement
10 jours avant l'élection	dépôt des candidatures
début octobre	organiser l'appel et le rappel au vote dans les jours qui précèdent et le jour du scrutin, repérer les personnels qui ne sont pas dans l'établissement le jour du vote et leur expliquer comment voter par correspondance
	organiser les roulements pour surveiller le scrutin (avoir des assesseur·e·s en nombre) et assurer le dépouillement (avoir des scrutateur·e·s)
avant la fin de la 7e semaine de l'année scolaire	Date butoir pour l'élection des représentants des personnels Refuser des dates d'élection trop précoces qui ne laissent pas de place à la campagne